

ANNEXE TECHNIQUE – DESCRIPTION DE L'ÉTUDE

1. Références des auteurs dans le champ de l'étude

- **Isabelle Chambost**, « Gouvernance, transparence et encastrement cognitif des marchés financiers : Le cas des analystes financiers » avec Y. Biondi, *Revue française de gouvernance d'entreprise* (RFGE), n° 5, 2014.

Organisatrice du cycle de journées sur « L'information économique et sociale des salariés et de leurs représentants : Histoire d'un enjeu de société » avec B. Touchelay (sessions de communications, table ronde et grand témoin).

1^{ère} journée : « Un long processus d'appropriation », 21 septembre 2012 au CNAM

2^e journée : « Que fait et que dit le Droit ? », 4 octobre 2013 à Lille (grand témoin :

Antoine Lyon-Caen, avec M. Capron.

3^e journée : « Derrière les chiffres... », automne 2014 au CNAM de Paris.

- **Matthieu de Oliveira**, responsable du master Archives et patrimoine université de Lille3, directeur adjoint de l'IRHIS

Avec Corinne Maitte et Didier Terrier (textes présentés et édités par), André Poupart de Neufelize (1784-1836), Gérard Gayot (1941-2009). *L'entrepreneur et l'historien. Deux regards sur l'industrialisation dans le textile (XVIII^e-XIX^e siècle)*, Villeneuve d'Ascq, PUSeptentrion, 2013, 304 p.

- **Jean-Luc Mastin**, « La mutualité du crédit des "grandes familles" du Nord, au coeur du système financier régional (région lilloise, XIX^e siècle) », *Entreprise et Histoire*, 2014/4, n°77
« La force d'une illusion. La Monnaie de Lille et l'autonomie de la place lilloise au premier XIX^e siècle », *Revue du Nord*, 2014/3, n°406

Doctorat d'histoire « Capitalisme régional et financement de l'industrie, région lilloise, 1850-1914, thèse de doctorat (dir JP Hirsch), Université de Lille 3, décembre 2007, 4 vol, 841 p + annexes

- **Béatrice Touchelay**, *L'État et l'entreprise. Un histoire de la normalisation comptable et fiscale à la française*, Rennes, PUR, 2011.

2. Bibliographie indicative

- Farid Ameur et Xavier Breuil, *À l'épreuve des crises, coffret Société Générale, 150 ans*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2014.
- Hubert Bonin, *Banques et identité commerciale. La Société générale (1864-2014)*, Lille, Presses du Septentrion, 2014.
« Les quatre crises de la Société générale (1886-2008). La crise d'un modèle économique au cœur des crises conjoncturelles », *Revue historique*, 2013/4, p. 905-933.
« Banque et territoires : les agences parisiennes de la Société générale en 1945. Une activité en suspens », dans Olivier Feiertag, Isabelle Lespinet-Moret, *L'économie faite homme*, Genève 12, Librairie Droz « Publications du Centre d'histoire économique internationale de l'Université de Genève », 2010, p. 289-301.
Histoire de la Société générale (I) 1864-1890, Genève 12, Librairie Droz, Publications du Centre d'histoire économique internationale de l'Université de Genève, 2006.
Histoire de banques - Crédit du nord 1848-2003, Paris, Editions Hervas, 2003.
- Hubert Bonin, Jean-François Eck (éd.), *Les banques et les mutations des entreprises. Le cas de Lille-Roubaix-Tourcoing aux XIX^e et XX^e siècles*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012.
- Catherine Bonne et Catherine Montfort, « La comptabilité dans les caisses régionales du Crédit agricole à la base du contrôle », « La partie double, un premier contrôle interne », « La professionnalisation de la fonction comptable au Crédit agricole », « Les statistiques au Crédit agricole » dans Nicolas Praquin, Didier Bensadon, Béatrice Touchelay (éd.), *Dictionnaire historique de la comptabilité des entreprises*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2015 (en cours de pagination)

7
fx d 13 TP

- Christophe Farquet, « La défense du paradis fiscal suisse avant la Seconde Guerre mondiale: une histoire internationale. Analyse de la politique helvétique au sein des négociations internationales sur la double imposition et l'évasion fiscale durant l'entre-deux-guerres », Lausanne, Thèse de doctorat de l'Université de Lausanne, février 2014, manuscrit
- Thierry Godefroy, Pierre Lascoumes « Havres fiscaux et places financières sous-régulées. Les cycles d'une attention politique improductive », *Savoir/Agir*, 13, septembre 2010, p. 25-37
- André Gueslin, *Histoire des crédits agricoles l'envol des caisses mutuelles 1910 1960*, Paris economica 1984
- Sébastien Guex, « Le scandale des fraudes fiscales et de la Banque Commerciale de Bâle. De l'une des causes possibles de la chute du Gouvernement Herriot en décembre 1932 », in F. Bourillon et al. (éd.), *Des économies et des hommes. Mélanges offerts à Albert Broder*, Paris, Editions Bière, 2006, p. 45-55
- Janick Marina Schaufelbuehl, *La France et la Suisse ou la force du petit. Evasion fiscale, relations commerciales et financières (1940-1954)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- Stéphane Lefrancq, « La comptabilité, la communication financière et la fraude: Quelques éléments d'analyse du cas de la Société générale », *Comptabilité - Contrôle - Audit*, 2009/2, Tome 15, p. 37-59
- Laurent Lopez, *Hold-up et sécurité*, dans coffret *Société Générale, 150 ans*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2014.
- Cédric Neumann, « De la mécanographie à l'informatique : les relations entre catégorisation des techniques, groupes professionnels et transformations des savoirs managériaux », doctorat d'histoire, Université de Paris X, Michel Lescure (dir.).
- Jean-Luc Mastin, « La mutualité du crédit des "grandes familles" du Nord, au cœur du système financier régional (région lilloise, XIX^e siècle) », *Entreprise et histoire*, n°77, 2014/4, p. 78-84.
- Nicolas Praquin, « L'analyse du risque au Crédit Lyonnais : l'utilisation de tableaux de retraitements comptables (1871-1919) », *Finance, Contrôle, Stratégie*, Volume 9, n° 4. 2006, p. 169-191.
« Le Crédit Lyonnais d'Henri Germain et la représentation comptable », *Entreprises et Histoire*, n° 39, p. 45-58, 2005.
- Philippe Verheyde, « La Société générale sous l'Occupation. Entre adaptation et préservation », dans Olivier Feiertag, Isabelle Lespinet-Moret, *L'économie faite homme*, Genève 12, Librairie Droz « Publications du Centre d'histoire économique internationale de l'Université de Genève », 2010, p. 275-288.
- Gabriel Zucman, *La richesse cachée des nations. Enquête sur les paradis fiscaux*, Paris, Editions du Seuil et de La République des Idées, 2013.

3. Description du projet de recherche

Nul ne doute que les banques, nationales ou régionales, disposent d'informations économiques, financières et fiscales de grande qualité. Ces informations sont inhérentes à l'activité de banque. Nul ne doute qu'elles mettent en place très tôt, dès leur création, tout un système de collecte, d'analyse, de diffusion interne, de données précises sur les clients, l'activité des agences, la conjoncture nationale, etc. Hors de toute obligation légale, ces informations répondent à la fois aux besoins d'encadrer et de contrôler les activités des agences et des agents¹, à la nécessité de gérer des succursales plus ou moins éloignées de la direction générale et aux difficultés inhérentes à la recherche et à la fidélisation d'une clientèle solvable. Or, cet aspect important de l'activité bancaire, la production et l'usage d'informations, est peu souvent considéré. La banque est liée au secret, la précision des données dont elle dispose sur ses clients ou celle de ses « feuilles de conjoncture » par exemple reste à préciser. Ces données suscitent pourtant bien des convoitises de la part de l'État, envisagé ici au sens large, lorsqu'il s'agit de contrôler l'impôt, de geler des avoirs en cas de guerre, ou tout simplement de palier l'insuffisance des connaissances sur les secteurs d'activité ou les entreprises pour encadrer l'action.

¹ D'ou la création des inspections.

8


Ce projet de recherche entend d'abord examiner par le détail la production et les usages internes des informations réunies par la Société générale (banque dont l'activité est nationale) et par les institutions qui sont à l'origine du Crédit du Nord (banque régionale) en s'appuyant sur leurs archives. En examinant et en comparant la production et l'usage des informations dans le cadre d'un circuit long (Société Générale) et d'un circuit court (Crédit du Nord-banques régionales), il cherche ensuite à cerner les demandes « publiques » dont elles sont l'objet et qui interrogent à la fois le secret des affaires et le secret bancaire.

Indépendamment de toute obligation légale, les établissements de crédit jouent un rôle pionnier en matière d'organisation du contrôle interne, mais aussi en matière de normalisation des comptes et de production d'informations sur les clients, sur les marchés et sur la conjoncture, sur l'actualité économique politiques législative, etc. La qualité des notes et rapports de synthèses sur la conjoncture, les entreprises ou les secteurs, ou encore l'environnement international dont disposent les banques est bien souvent supérieure à celle de la documentation des institutions publiques. Cette qualité s'explique en grande partie par l'efficacité du contrôle interne qui interdit les dissimulations et assure la centralisation des données. Le contrôle conditionne en effet la production d'une information de qualité, constituant ainsi le moteur de la « transparence » des activités des composantes de la banque. L'histoire du développement du contrôle interne (répétons le hors de toute contrainte légale) et celle des informations qui en découlent peut être reconstituée en s'appuyant sur les archives de Société Générale². Nous souhaitons aussi pour avoir un point de comparaison nous appuyer sur les archives du Crédit du Nord³ actuellement en dépôt à la Société Générale pour comparer les évolutions des informations et du contrôle dans les deux institutions, l'une conçue dès l'origine à l'échelle nationale et l'autre qui commence son histoire à l'échelle d'une région.

Il faudra également intégrer la différenciation que font les banques, entre leurs établissements : « agences » (des établissements de crédit = structure très centralisée, peu d'autonomie) et « succursales » (des banques régionales) avec hiérarchisation (succursales > comptoirs - permanents / périodiques). Cette différenciation n'est pas une simple question de vocabulaire : les réseaux se sont construits différemment (d'un côté par création à partir du centre, et de l'autre par création de succursales et par reprises de banques locales) et cette construction affecte sans aucun doute le mode de circulation de l'information. D'autre part, le rapport des clients aux banques est différent : on fait confiance et on se confie au directeur d'une succursale ou du siège social du Crédit du Nord, mais on retient beaucoup d'informations quand on parle au directeur de l'agence d'un établissement de crédit, tout en le sondant. La clientèle des banques régionales est aussi leur actionariat. La confiance et la loyauté réciproques existent (s'ajoutent en outre les liens familiaux), pas avec un établissement de crédit. Enfin, c'est aussi une question de recrutement et de circulation du personnel bancaire : le directeur d'agences est-il recruté localement ? On sait que la Société générale, pour s'implanter à Lille dès 1865, recrute un ancien banquier local ; puis des gens extérieurs à la région, qui ne connaissent pas la clientèle ; vient-il d'une autre banque ? On sait aussi que le Crédit du nord avait le chic pour débaucher le personnel du Crédit Lyonnais : c'est un aspect de la concurrence entre banques régionales et établissements de crédit, qui se poursuit et s'intensifie après 1918, dans un contexte de manque de personnel.

On peut aussi rappeler que les pratiques du crédit sont différentes : une banque régionale fait traditionnellement (avec sa bonne clientèle) du crédit personnel ; un établissement de crédit fait du crédit réel. Les procédures de collecte de l'information économique nécessaire aux garanties sont très largement différentes. Pourtant, on peut se demander si la pratique du crédit personnel ne repose effectivement que sur des liens personnels, et s'il n'y a pas une certaine formalisation aboutissant à un système (chiffré) d'évaluation du crédit tel qu'on en trouve à la Banque de France (crédit 1 = excellent ; crédit 2 = très bon ; crédit 3 = bon ; crédit 4 = moyen). D'autant qu'on observe une double convergence entre établissements de crédit et banques régionales. D'un côté, pour réussir leur implantation locale, les agences des établissements de crédit doivent faire du crédit personnel (« une banque qui ne fait pas de découvert n'a aucune raison d'être à Roubaix » écrivait un inspecteur de la

² Archives historiques Société Générale. En particulier, mais le sondage est à approfondir ; fonds direction générale 98 012 ; fonds secrétariat général 99 001 ; fonds inspection 95 050 ; collection des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration de 1864 à 1942 : fonds 1996-021, articles 3 à 68 ; fonds 1995-033, articles 1 à 42 ; fonds 1997-025, articles 1 à 24.

³ Archives historiques Société Générale. Répertoire numérique détaillé Crédit du Nord (2001 006) A Crédit du Nord Gondecourt 1873-1997 en particulier, collection des rapports annuels d'activité (1872-1995) et fonds Rihour.

m 9 5 JP

Banque de France à propos de la Société générale dans les années 1880 ou 1890) ; et les gros clients résistent aux procédures formalisées du crédit réel (refus de produire la comptabilité). De l'autre côté, avec l'extension de leurs réseaux, les banques régionales deviennent des banques de dépôts et ont tendance, dès avant 1914 mais encore plus après 1920, à s'aligner sur les politiques de liquidité et de sécurité des établissements de crédit. Est-ce aussi le cas pour les procédures de collecte des informations nécessaires à acquiescer cette sécurité ?

Or, au lendemain de la Grande Guerre, le Crédit du nord est-il encore une banque régionale ? on peut en douter. Son réseau s'est dilaté en "France libre" pendant la guerre. Il est largement sorti de son terroir. Ce qui lui pose un gros problème de contrôle de son réseau. Il adopte en tout cas la bicéphalie mise en place pendant la guerre : le siège social reste à Lille, mais Paris est devenu le "siège central".

Il convient enfin de mettre la circulation ascendante de l'information clients > banquiers et agences / succursales > sièges sociaux / centraux en rapport avec la circulation descendante de consignes (circulaires, réunions de directeurs d'agences) pour voir si les sièges s'adaptent vraiment à la réalité du terrain et / ou ont compris ce que les agences leur ont dit, et voir s'il y a des consignes en rapport avec les utilisations par l'État.

Dernier point, et non des moindres, l'information ne circulant pas seulement sous forme écrite, il faut consulter d'autres sources (sur le Crédit du nord, les carnets Scrive publiés par Didier Terrier contiennent quelques détails intéressants pour les années 1880 : la famille Scrive, fondatrice des Mines de Lens, est aussi gros actionnaire du Crédit du nord) ; au sein des réseaux bancaires également, mais justement il y a formalisation, au Crédit Lyonnais, à travers des "notes de conversation", numérotées et classées qui sont d'une richesse incroyable, trouve t'on les mêmes richesses à la Société générale ?

4. Déroulé de l'étude

Entre la création de la Société générale (1864) et le desserrement des contraintes politiques monétaires à partir de 1965, à mesure du développement du réseau des agences nationales et régionales et de l'augmentation de la clientèle ('bancairisation'), les systèmes de contrôle interne des opérations se mettent en place puis ils s'étoffent. Les relations entre la direction générale et les agences sont progressivement réglementées, l'inspection s'organise, la tenue des comptes et leur présentation sont normalisés. Comment, sous quelles impulsions, avec quels moyens et à quel rythme ce contrôle interne s'organise t'il ? De quelles informations permet il de disposer ? D'après les inventaires fournis par les archivistes de la Société générale que je remercie, on trouvera dans ces fonds les précisions nécessaires sur l'organisation et sur les résultats obtenus par les services d'inspection à partir de leur mise, en place. Ces archives renseignent également sur les positions et la politique de la direction générale de ces deux banques en matière de contrôle et de collecte d'informations. Elles éclairent aussi les difficultés et les résultats de ces pratiques, permettent de pointer quelques 'affaires' témoins des résistances éventuelles des agences ou de catégories d'agents à cette mise au pas ou témoins de la méfiance des clients. L'histoire du contrôle interne et du développement de l'information économique, financière et fiscale qui en découle, à la Société générale et au Crédit du nord permettra de préciser l'intérêt qualitatif et quantitatif des données disponibles sur les clients dans ces établissements, selon leur niveau (régional ou national) et les époques.

L'analyse des usages publics (État) des informations réunies par ces banques et de leurs transformations, constitue le second axe du projet. Il s'agit alors d'aborder l'histoire de la diffusion à l'extérieur des banques des informations générales qu'elles ont réunies sur leurs propres activités, sur celles de leur clientèle et sur l'état de leur environnement. L'étude des transformations de la législation (qui s'inscrit dans la politique monétaire et du crédit qui sont connues et dont on peut facilement retracer les étapes) et des pratiques nationales⁴ en matière de fourniture d'informations détenues par les banques, celle des sollicitations dont elles sont l'objet et de leurs auteurs, constitue les objets centraux de cette recherche puisque l'on se propose de revisiter le secret bancaire. Quelle est donc la

⁴ Nous faisons ici l'hypothèse que les pratiques peuvent sortir du cadre légal. À cet égard on peut se demander par exemple dans quelle mesure le développement des connaissances statistiques et en particulier des études de conjoncture de l'INSEE à partir de 1950, ou bien la mise en place de la Comptabilité nationale par l'équipe du Service des études économiques et financières (SEEF) rattachée au Trésor sous la direction de François Bloch-Lainé à partir de 1950 ne se sont pas appuyées ou du moins n'ont pas tenté de s'appuyer sur la fourniture d'informations venant de grandes banques nationalisées ou du Crédit du nord qui reste privé alors que la loi sur le secret et l'obligation statistique ne l'impose pas.

nature des informations réclamées aux banques sur leurs clients ou sur les activités de leurs agences ? Qui formule ces demandes ? Comment et pour quel résultat ? Où et quand intervient le fameux secret des affaires ?

Pour tenter de répondre à ces questions il nous faudra mobiliser les archives des directions générales des banques et des agences mais aussi des archives extérieures, en plus de celles qui ont déjà été évoquées. Pour préciser l'histoire du secret bancaire nous nous appuierons sur les archives législatives (Archives de l'Assemblée nationale et du Sénat, débats et textes de lois) et sur celles des quotidiens nationaux sélectionnés pour quelques dates et périodes⁵ (*Le Temps* et *La vie industrielle* pour l'entre deux guerres –en partie disponibles sur Gallica - et *Le Monde* pour l'après guerre) complété, si nous parvenons à mobiliser un étudiant par l'examen de la presse nordiste (*La Voix du Nord* pour l'après 1945). L'étude de la presse permettra aussi de préciser l'image des deux banques dans une partie de l'opinion et l'évolution des positions à l'égard du secret⁶. Autre fonds à mobiliser pour cerner les demandes d'information aux banques formulées par les directions ministérielles et les administrations de l'économie, des finances et de la fiscalité, par la direction du mouvement général des fonds et par le Trésor qui sont disponibles au Centre des archives économiques et financières de la France (CAEF) de Savigny-le-Temple et dans les archives des succursales de la Banque de France (AD du Nord et Paris) pour éclairer la situation du Crédit du nord (Archives départementales du Nord Lille). Pour ne pas ouvrir un autre sujet qui serait celui de la politique monétaire et du crédit, les demandes légales de la Banque de France ne seront pas prises en compte.

Pour réaliser cette étude dans un délai raisonnable (trois ou cinq ans) nous retiendrons quelques périodes pour analyser le développement du contrôle et de l'information disponible à l'intérieur des deux banques et examiner les pressions de l'État sur ces informations : les temps des réformes, des crises, des guerres et des scandales financiers.

Première période : entre la création de l'une des banques qui contribuera à la formation du Crédit du nord dans les années 1840 puis la fin du XIX^e siècle, avec en 1871 la mise en place du premier impôt prélevé à la source et pour lequel la contribution des banques est réclamée, l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (à étudier en détail avec les spécialistes de la bourse- ce point constituerait une étude en soit qui sera j'espère enclenchée dans le cadre de ce projet – quid des réactions de la Société générale et du Crédit du nord ? Sont-ils concernés ?). Dans les années 1880, les scandales financiers autour de l'affaire du canal de Panama et le début des débats sur les réformes de la fiscalité directe

Seconde période : la Grande Guerre avec les réformes de l'impôt direct (loi sur l'impôt sur le revenu voté en juillet 1914 basé sur le principe déclaratif et sur l'organisation du contrôle fiscal) et la mise en place d'une contribution extraordinaire sur les bénéficiaires de guerre (juillet 1916). Il s'agira de savoir si l'État réclame à la Société générale et au « Crédit du Nord » des informations pour organiser l'effort de guerre puis pour appliquer la loi sur les dommages de guerre de 1919.

Troisième période : les années 1930 marquées par le scandale de la banque de Bâle, qui entraîne de nombreux débats sur le secret bancaire, par les pressions en faveur d'un impôt sur le capital et par l'échec des réformes renforçant les obligations en matière de fourniture obligatoire d'informations (bordereau ou livret de coupon). Comment la Société générale et le Crédit du nord sont-ils sollicités et comment régissent-ils ? Il semble que le contrôle interne se renforce pendant cette période à la Société générale, il semblerait aussi que de nombreuses études sur l'équipement en machines de bureau (mécanographie) soient menées. Répondent-elles à un besoin de renforcer le contrôle interne ? Il faudra voir comment et pourquoi à travers en particulier, les dossiers « Faux chèques »⁷.

Quatrième période : la guerre (gel des avoirs des « ennemis »), Vichy et la Libération qui marquent à la fois l'organisation de la profession et l'augmentation des contraintes et obligations légales pesants sur les banques en matière d'informations aboutissant même à la nationalisation. En quoi les demandes de données adressées aux banques sont-elles modifiées par la législation vichyste

⁵ Les périodes retenues correspondent aux moments où la question du secret est mise en débat public cf. plus loin pour les périodes retenues par l'enquête.

⁶ On prétend souvent sans autre argument que les français n'aiment pas les banques, ni les banquiers et qu'ils se méfient souvent du secret des affaires. Une étude de la presse s'impose pour étayer cette affirmation et elle semblerait particulièrement intéressante à l'échelon régional. Cette question pourrait faire l'objet d'un mémoire de master en histoire.

⁷ Archives historiques Société Générale.

(encadrement de l'activité et politique de la traque) et par la présence allemande ? Ces banques sont-elles sollicitées au moment des procès de l'épuration ? Comment répondent-elles à ces demandes fortement liées aux circonstances ? La volonté d'instaurer une démocratie économique et sociale (programme du Conseil national de la Résistance de mars 1944, qui met au cœur du programme le développement de l'information économique (Comptabilité nationale et statistique en particulier) jointe aux nationalisations et à la politique d'encadrement du crédit modifient-elles les rapports antérieurs entre ces deux banques et l'État ?

Cinquième période : le moment Poujade qui correspond à un renforcement des contrôles fiscaux, soulève juste une question : les banques s'engouffrent-elles dans la contestation de l'impôt et de l'État qui constitue le moment Poujade pour renforcer le secret bancaire ? Une autre caractéristique de cette période est celle de la décolonisation qui permettra d'esquisser une étude sur le rôle de la Société générale comme représentant de l'État, de la Métropole, dans les colonies, comme fournisseur d'informations, comme pionnier intermédiaire entre la Métropole et la colonie.

Sixième et dernière période : le milieu des années 1960 autour des réformes bancaires de 1965 lorsque le Conseil national du patronat français publie une charte libérale, que le ministre des Finances Giscard d'Estaing signe le décret imposant la généralisation du Plan comptable, il s'agira de savoir comment évoluent les demandes d'informations adressées aux deux banques et comment elles y répondent.

Ces questions permettent à la fois d'approfondir l'histoire de ces institutions de crédit et de leur rapport à l'État, celle de leur collaboration au développement de l'information économique et, par là, de revisiter l'histoire du secret bancaire.

L'étude de la mise en place du contrôle interne des activités des agences par les directions générales de la Société générale et du Crédit du nord qui conduit à la création d'une information produite en interne donneront lieu à plusieurs publications selon des modalités à définir avec le comité d'histoire de la Société générale.

Ce projet sera inscrit dans une recherche collective en cours soutenue par la MESHS de Lille intitulée FRITE (Fraude en situation transfrontalière) qui s'intéresse aux circulations de marchandises et de capitaux illicites, abordant en creux la question de l'information économique et du rôle des banques, et qui réunit des chercheurs historiens, politistes, juristes et sociologues et des archivistes français (Archives royales de Belgique Archives nationales du monde du travail CAEF et archives départementales du Nord) université de Lille et de Mulhouse) et belges (université de Gand, Louvain, Bruxelles). La présentation du développement du contrôle interne à la Société générale et au Crédit du nord et celle des positions respectives à l'égard de la fraude fiscale pourra faire l'objet d'une communication ou de plusieurs communications aux journées d'études organisées dans le cadre de ce projet FRITE. Nous souhaitons particulièrement que les archivistes de la Société Générale puissent présenter les fonds disponibles sur ces questions à un public d'étudiants et d'enseignants susceptibles de favoriser les recherches et de faire avancer les questionnements sur le rôle des banques dans l'information économique des citoyens, mais aussi dans la lutte contre la fraude, et plus largement qu'ils suscitent de nouvelles approches du secret bancaire et des affaires.

Si nous parvenons à engager d'autres recherches, des études similaires à celle que nous proposons pourraient être entreprises par d'autres auprès de la Société générale de Belgique pour sortir du cadre national et enrichir le propos. Parallèlement au projet FRITE, nous envisageons de valoriser cette recherche en présentant ses résultats au cours d'une journée d'études intégrée au cycle des journées consacrées à l'information économique et sociale des salariés et de leurs représentants depuis 2012 (avec Isabelle Chambost, CNAM Paris)⁸ en ouvrant la question au secret des affaires et aux positions des banques.

Il faudra tenter de mobiliser des étudiants sur ce projet pour que les travaux avancent aussi rapidement que possible.

5. Organisation de l'étude

L'intégralité de l'Étude est consacrée à l'exploitation des archives éclairant l'organisation du contrôle interne, la production et les usages internes des informations réunies par Société Générale et par les institutions qui formeront le Crédit du Nord, ainsi que par les institutions concurrentes ou partenaires. La mobilisation d'autres archives est également nécessaire pour cerner les demandes « publiques »

⁸ Ce programme a donné lieu à trois journées d'études et à deux publications, l'une dans *Économie et Société* (2013) et l'autre dans la *Nouvelle Revue du travail* (2015).

dont ces informations sont l'objet et interroger le secret des affaires et le secret bancaire. Le financement des campagnes d'archives représente donc chaque année un gros poste de dépense. Il est complété par quelques déplacements pour élargir le réseau et pouvoir envisager à terme un projet plus vaste, plusieurs déplacements aux archives de l'État belge à Bruxelles seront nécessaires. Viennent ensuite les opérations de diffusion des résultats obtenus (d'où des frais de traduction) et celles qui devront permettre de déboucher sur un projet plus vaste. Des frais d'inscription et de déplacement à des journées d'étude et colloque sont donc également retenus chaque année. L'organisation d'une journée d'étude sur l'information économique des salariés à l'université de Lille 3 est prévue en 2016 ainsi que la participation des archivistes de Société générale à une journée d'étude, puis au colloque de clôture en 2017 qui pourrait se dérouler dans les mêmes lieux. L'intervention des archivistes de Société Générale et des membres du comité de la Mission Histoire Société Générale à ces manifestations constitue une condition du succès de la recherche entreprise. Les frais des intervenants de la Société générale et du comité seront couverts par le budget de cette étude s'ils présentent une communication et dans la limite du budget imparti ; l'idée étant aussi de favoriser l'ouverture à d'autres chercheurs. Les visites d'étudiants de l'université de Lille 3 aux archives de Société Générale sont également prévues et budgétées.

6. Budget prévisionnel

Six postes budgétaires :

- 1 « Campagnes d'archives »
- 2 Frais de traduction
- 3 Frais de publication/diffusion de la recherche
- 4 Inscription et frais pour colloques et journées d'études ou les recherches seront présentées
- 5 Frais d'organisation de journées d'études, participation d'archivistes de Société Générale, et du colloque final
- 6 Visites et travaux d'étudiants aux archives de Société Générale

Le cofinancement global de Société Générale s'élève à **12 000 euros HT**.

Le budget prévisionnel est présenté ci-dessous :

Dépenses en euros		Recettes en euros	En euros HT
Année 2015		Année 2015	
Provision pour les campagnes d'archives*	1000	Société Générale	5000
Inscription colloque et journée d'étude et colloque	1000		
Organisation des manifestations	1000		
Traduction	1000		
Diffusion de la recherche (subvention à publication)	1000		
Année 2016		Année 2016	
Organisation de manifestation : Journée d'étude sur l'information des salariés Université Lille 3	1500	Société Générale IRHiS-Lille3	1000 500
Visites et déplacement d'étudiants de Lille3 aux archives Société Générale**	1000	Société Générale	1000
Présentation des archives de la Société Générale à une journée d'étude à Lille (MESHS)	200	MESHS Lille	200
Campagne d'archives* et contacts pour élargir le projet	1500	Société Générale	1500
Année 2017		Année 2017	
Visites d'étudiants de Lille 3 aux archives Société Générale	1900	Société Générale UFR d'histoire Lille3	1000 900
Campagne d'archives* et contacts pour élargir le projet	1500	Société Générale IRHiS	1000 500
Inscription communications colloque et journée d'étude	1500	IDHES IRHiS Société Générale	500 500 500
Organisation colloque final	3000	Région Nord-Pas de Calais-Picardie IDHES IRHiS Société Générale	1000 500 500 1000
Total	17100	Total	17100 euros

14
B 2 13 v/p